

Le nouveau [plan national contre le racisme, l'antisémitisme et les discriminations liées à l'origine \(2023-2026\)](#) a été élaboré par la [Délégation interministérielle à la lutte contre le racisme, l'antisémitisme et la haine anti-LGBT \(DILCRAH\)](#), en concertation avec les associations, lieux de mémoire, ministères et autorités indépendantes. Ce plan contient 80 actions et poursuit cinq grandes ambitions dont celle de mieux éduquer et de mieux former. Parmi les mesures phares qui concernent le ministère chargé de l'Éducation nationale, figure **l'organisation d'une visite historique ou mémorielle liée au racisme, à l'antisémitisme ou à l'antiziganisme pour chaque élève durant sa scolarité. (eduscol)**

Table des matières

Sorties et séjours pédagogiques : partenaires et subventions.....	1
1) La Commission interministérielle de coopération pédagogique (CICP).....	1
2) Soutien aux productions audiovisuelles/ DMCA.....	2
3) Le ministère des armées, bureau de l'action pédagogique et de l'information mémorielles (BAPIM).....	2
4) Chemins de mémoire : appel à projets pédagogiques.....	3
5) L'Office national des Anciens combattants et des victimes de guerre (ONAc-VG).....	3
6) Solliciter des aides pour des projets à dimension européenne ou internationale.....	4
7) Mobiliser ADAGE et le « pass Culture ».....	4
8) Le soutien des collectivités territoriales.....	5
9) Solliciter des aides sur des projets spécifiques lié à un thème.....	5
10) Solliciter l'aide des associations.....	7

Sorties et séjours pédagogiques : partenaires et subventions

Pour soutenir les projets scolaires liés aux enjeux mémoriels, il est possible de solliciter plusieurs aides financières. Il convient parfois de différencier les aides aux séjours pédagogiques de celles pour l'organisation de sorties sans nuitée ou visites scolaires.

Chaque organisme ayant des délais spécifiques, des critères particuliers sur les dossiers à compléter, nous vous proposons des éléments pour éclairer vos démarches.

1) La Commission interministérielle de coopération pédagogique (CICP)

Dans le cadre du partenariat avec le ministère chargé de l'éducation nationale et le ministère chargé de

l'agriculture, le ministère des Armées apporte un soutien financier à des projets éducatifs liés au travail de mémoire ou à l'éducation à la défense mis en œuvre dans les écoles et établissements scolaires publics et privés. Les projets présentés sont étudiés dans le cadre d'une commission interministérielle de coopération pédagogique (CICP), composée de représentants des trois ministères. La commission se réunit quatre fois par an. Les montants des financements ont été récemment revus à la hausse. . La commission n'attribue pas plus que ce qui est demandé et le ministère des Armées ne peut pas être le seul financeur du projet, sauf dans le cas d'un projet portant sur un petit montant.

Les projets présentés à la CICP doivent s'inscrire dans une ou plusieurs des thématiques suivantes :

- la **mémoire des conflits contemporains** (période allant de 1870 à nos jours, OPEX - opérations militaires extérieures de la France - comprises) ;
- le **patrimoine des armées** (patrimoine immobilier, lieux de mémoire, musées, archives écrites, audiovisuelles et musicales, instruments scientifiques et armements, etc.) ;
- l'**éducation à la citoyenneté** et le **lien armée-jeunesse** (à travers par exemple la visite d'unités militaires, le partage d'expériences sur les métiers de la défense, une participation aux cérémonies commémoratives locales ou nationales, etc.)

La CICP apporte une attention particulière aux projets en lien avec le programme commémoratif de l'année (grands anniversaires, cérémonies traditionnelles) ainsi qu'à ceux s'inscrivant dans le cadre des appels à projets qui sont lancés chaque année par le ministère des Armées.

La Direction de la Mémoire, de la Culture et des Archives (Ministère des Armées) a mis en ligne sur le site Educ@def **les appels à projets de l'année 2024-2025, qui peuvent se voir doter d'une subvention plus importante**. Les trois thèmes retenus sont les suivants :

Pour en savoir plus :

- <https://www.cheminsdememoire.gouv.fr/fr/appels-projets-pedagogiques>
- <https://www.cheminsdememoire.gouv.fr/fr/operation-heritiers-de-memoire>
- <https://www.cheminsdememoire.gouv.fr/fr/demande-subvention>
- <https://eduscol.education.fr/1327/soutiens-aux-projets-lies-au-travail-de-memoire-et-l-education-la-defense>

1) Soutien aux productions audiovisuelles/ DMCA

! Avant le 25 août 2024 ??

Le ministère des Armées via la direction de la mémoire, de la culture et des archives (DMCA) met en place des actions de soutien financier aux productions audiovisuelles depuis une vingtaine d'années. Le prochain comité d'aide aux projets patrimoniaux et culturels (CA2PC) « audiovisuel » se tiendra le **11 octobre 2023**. L'échéance pour déposer un dossier de demande de subvention audiovisuelle est fixée au vendredi 25 août, délai de rigueur. Le principe du soutien à l'audiovisuel du ministère des Armées et la procédure à suivre sont détaillés ci-dessous.

Le prochain comité d'aide aux projets patrimoniaux et culturels (CA2PC) « audiovisuel » se tiendra **le 11 octobre 2024**. L'échéance pour déposer un dossier de demande de subvention audiovisuelle est fixée au **vendredi 25 août**, délai de rigueur. Le principe du soutien à l'audiovisuel du ministère des Armées et la procédure à suivre sont détaillés ci-dessous

Quel type de production peut prétendre à un soutien financier ? Il s'agit essentiellement de documentaires. Les productions audiovisuelles concernées sont celles :

- qui traitent de l'histoire militaire de la France ou de la mémoire des conflits contemporains ;
- qui participent à entretenir le lien armée-nation ou l'esprit de défense ;
- qui permettent de valoriser le patrimoine militaire.

Pour en savoir plus :

➤ <https://www.memoiredeshommes.sga.defense.gouv.fr/fr/article.php?laref=3020&titre=prochain-comite-d-aide-aux-projets-patrimoniaux-et-culturels-college-audiovisuel-du-ministere-des-armees->

1) Le ministère des armées, bureau de l'action pédagogique et de l'information mémorielles (BAPIM)....

...développe l'enseignement de défense dans le cadre du protocole interministériel renforçant les liens entre la jeunesse, la défense et la sécurité nationale. À ce titre, il peut apporter son soutien au financement de projets pédagogiques liés à la défense, à la mémoire des conflits contemporains et à la citoyenneté.

>[LANCEMENT DE LA NOUVELLE COMMISSION PARITAIRE DE FINANCEMENT DES PROJETS PÉDAGOGIQUES EXCEPTIONNELS](#) (commission 4 avril 24)

2) Chemins de mémoire : appel à projets pédagogiques

Tout au long de l'année scolaire 2024-2025, la direction de la mémoire, de la culture et des archives (DMCA) du ministère des armées pourra apporter son soutien aux initiatives pédagogiques qui répondront à cet appel à projets. Ce soutien pourra prendre différentes formes, notamment financières et événementielles.

Lors des différentes commissions de subventions de la DMCA, **qui auront lieu d'octobre 2024 à juin 2025**, un intérêt tout particulier sera porté aux actions pédagogiques des établissements scolaires, associations, fondations ou collectivités territoriales qui, tout en répondant à l'appel à projets, s'inscriront dans le cadre d'une démarche pluridisciplinaire et bilingue, faisant intervenir les enseignants de langue étrangère et permettant aux élèves de produire des travaux en Allemand, Espagnol, Anglais... ou tout autre langue enseignée dans leur établissement d'origine .

Les projets des écoles et établissements scolaires pourront par ailleurs donner lieu à la réalisation d'un film documentaire ou l'attribution de mentions dans le cadre de l'action nationale interministérielle "**Héritiers de mémoire**".

(<https://cheminsdememoire.gouv.fr/fr/operation-heritiers-de-memoire>)

La sélection des projets scolaires pour "**Héritiers de mémoire**" **ayant lieu fin octobre 2024**, les établissements scolaires qui souhaiteraient être sélectionnés dans ce cadre sont invités à transmettre leurs projets dès les mois de septembre et octobre.

Thème « **Les sciences et la guerre** »

<https://www.cheminsdememoire.gouv.fr/fr/appels-projets-pedagogiques>

⚠ Transmettre les dossiers en septembre /octobre 2024



1) L'Office national des Anciens combattants et des victimes de guerre (ONAc-VG)



Les actions de l'ONAc-VG peuvent prendre les formes suivantes : rallyes citoyens et sportifs, rencontres intergénérationnelles, ateliers pédagogiques sur les mémoires des grands conflits contemporains, rencontres avec des témoins, colloques et conférences, production d'outils et de supports pédagogiques (brochures, expositions, etc.), visites guidées de lieux de mémoire, etc. Depuis mai 2019, le programme interarmées "Aux sports jeunes citoyens !", mêlant activités sportives et travail de mémoire, a été lancé dans le but de favoriser la cohésion de valeurs communes à l'approche des Jeux Olympiques et Paralympiques de Paris 2024.

mémoire et solidarité

Pour en savoir plus :

- <https://www.onac-vg.fr/les-projets-memoire-et-citoyennete>

1) Solliciter des aides pour des projets à dimension européenne ou internationale

Il existe des programmes internationaux spécifiques pour les établissements scolaires.

Par ailleurs, la Commission européenne finance des programmes de mobilité dans l'espace Erasmus.



- « L'action clé 1 » vise à financer la mobilité des élèves et des personnels (enseignants et agents de l'administration) dans un pays de l'espace Erasmus+. Les projets de « courte durée » peuvent être déposés sans accréditation.

Un établissement peut poser sa candidature avant février :

- pour lui-même

- en tant que coordonnateur d'un consortium constitué d'établissements français (s'il a obtenu au préalable l'accréditation Erasmus+)
- « **L'action clé 2** » (entre mars et octobre) vise à financer des partenariats avec des établissements étrangers de l'espace Erasmus visant à créer un projet pédagogique commun. Ce partenariat doit donner lieu à la production concrète d'un projet innovant construit en « co-création » avec les élèves et les professeurs français et étrangers.

Pour en savoir plus :

- <https://www.ac-toulouse.fr/programmes-internationaux-etablissements-126589>
- <https://www.ac-toulouse.fr/presentation-et-contacts-du-programme-erasmus-126562>

1) Mobiliser ADAGE et le « pass Culture »

La mémoire est l'un des 8 domaines de l'éducation artistique et culturelle.

1^{er} degré (académie) : du 10 juin au 27 septembre 2024

2nd degré (académie) : du 10 juin au 27 septembre 2024

ADAGE peut aider à financer un projet en partenariat avec une structure qui peut comporter une visite guidée, un atelier, une projection, une représentation

Toute l'année de la 6^{ème} à la terminale

Grâce à la **part collective du Pass culture**, vous pouvez co-construire une offre avec une structure (cinéma, musée, théâtre, archives...) ou réserver une offre publiée (spectacle, projection, visite...) toute l'année, de la 6^{ème} à la terminale. Vous pouvez solliciter l'aide du référent culture de votre établissement ou de la DAAC.

Pour en savoir plus :

- <https://pedagogie.ac-toulouse.fr/daac/adage-application-dediee-la-generalisation-de-leac>
- <https://pedagogie.ac-toulouse.fr/daac/pass-culture-part-collectivepart-individuelle>
- <https://eduscol.education.fr/3013/le-pass-culture-un-dispositif-collectif-pour-lesclasses-et-individuel-pour-les-eleves>

1) Le soutien des collectivités territoriales

A l'échelle de la Région Occitanie

avant le 5 juillet 2024

Occit'avenir- Appel à projets 2024

Dans le catalogue des projets, on trouve dans la thématique 1 « les engagés » une sous-partie « Les mémoires » pour inscrire votre demande. Plus largement, il existe aussi les thèmes « citoyenneté » et « lutte contre le racisme ».



Investir massivement les nouveaux vecteurs de la transmission pour inscrire cette dynamique dans la durée



Encourager la production audiovisuelle, l'édition d'ouvrages, la réalisation d'expositions, mais aussi le travail collaboratif avec les lieux de mémoire régionaux



Imaginer une approche mêlant le travail d'historiens et d'artistes permettant de croiser les différents contextes historiques et, de fait, nourrir le dialogue entre les mémoires des différents partenaires et publics.



Chercher à réconcilier le devoir de mémoire et la vérité historique, tout en mettant en lumière les conséquences sur nos sociétés actuelles



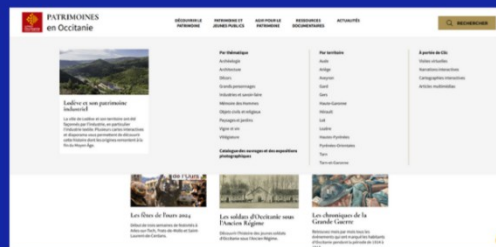
Présenter les contextes et les enjeux historiques



Mettre en valeur le patrimoine matériel et immatériel (arts, danse, littérature) liés à la période étudiée, faire le lien entre histoire et héritages contemporains...

La mémoire est le lien qui unit un individu, un groupe d'individus ou une société à leur passé. Elle est par nature plurielle. Indispensables, les mémoires constituent des traces avec lesquelles se construit l'histoire qui permettent aux jeunes d'exercer leur esprit critique et de devenir ainsi des citoyens éclairés et attentifs. Le devoir d'histoire contribue à mieux comprendre la complexité du monde et à lutter contre les discours et les actes qui nourrissent la haine et qui menacent le socle républicain.

<https://patrimoines.laregion.fr>



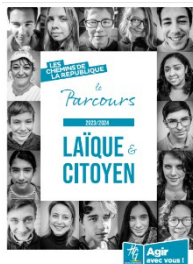
Une attention particulière sera donnée au travail développé en partenariat avec le Mémorial de Rivesaltes et le Mémorial de la Shoah

Vous pouvez déposer votre dossier sur la plateforme « mes aides en ligne »

Pour en savoir plus :

- <https://occitanie.mon-ent-occitanie.fr/projets-occit-avenir/>
- <https://mesaidesenligne.laregion.fr/>

A l'échelle des départements



Certains départements ont mis en place des offres d'actions en direction des scolaires à l'instar du Conseil départemental de la Haute-Garonne et de son catalogue « parcours laïque et citoyen » qui finance 280 actions portées par 170 partenaires pour les élèves de collège (<https://www.haute-garonne.fr/service/le-parcours-laïque-et-citoyen>) ou de celui du Gers qui propose également un catalogue des parcours éducatifs.

A l'échelle des communes

Lors de séjours pédagogiques, certaines communes, sur justificatif (attestation), participent au financement du séjour des élèves.

1) Solliciter des aides sur des projets spécifiques lié à un thème

- En lien avec la mémoire de la Shoah

- La fondation pour la mémoire de la Shoah

⚠ Avant le 10 octobre 2024

Vous pouvez déposer un dossier pour un projet pédagogique jusqu'à cette date (hors voyage). Dans le cas où vous souhaitez obtenir le soutien de la fondation pour un voyage, vous avez jusqu'au 10 octobre.

La Fondation pour la Mémoire de la Shoah considère les voyages pédagogiques sur les lieux de l'internement, de la déportation et de l'extermination des Juifs pendant la Seconde Guerre mondiale comme un élément complémentaire de l'enseignement en classe.

Dates limites de dépôt des dossiers

-Projets hors voyages : **vendredi 15 mars 2024**

-Voyages pédagogiques 2024-2025 : **jeudi 10 octobre 2024**

Pour en savoir plus :

- <https://www.fondationshoah.org/enseignement/proposer-un-projet-commission-enseignement-de-la-shoah>
- <https://www.fondationshoah.org/enseignement/proposer-un-projet-voyages-pedagogiques>

○ **Le « Parcours Mémoires et citoyenneté » : voyage des lycéens à Auschwitz**

! Avant décembre 2024

Dans le cadre d'un partenariat avec la Région Occitanie, le Rectorat de l'Académie de Montpellier, le Rectorat de l'Académie de Toulouse et le Mémorial du camp de Rivesaltes, intitulé « Parcours Mémoires et citoyenneté », le Mémorial de la Shoah, fondation reconnue d'utilité publique, organise un voyage d'étude d'une journée sur le site du camp d'Auschwitz en mars.

Pour participer, les équipes enseignantes intéressées peuvent contacter Fabrice Pappola Fabrice.Pappola@ac-toulouse.fr ou remy.sebbah@memorialdelashoah.org

MEMORIAL DE LA SHOAH

La Région Occitanie, en partenariat avec le Rectorat de l'Académie de Montpellier, le Rectorat de l'Académie de Toulouse, le Mémorial du camp de Rivesaltes et le Mémorial de la Shoah, fondation reconnue d'utilité publique, organise chaque année un voyage d'étude d'une journée sur le site du camp d'Auschwitz.

JOURNÉE DE RESTITUTION DES PROJETS 2024
22 mai 2024 au Mémorial de Rivesaltes

SUR LE PLAN PÉDAGOGIQUE

- Sont concernées : les classes de 1ère et Terminale
- Transmettre un projet pédagogique dans le cadre d'un appel à projets dédié
- Compléter et transmettre une fiche d'inscription envoyée aux chefs d'établissements avant les vacances d'automne
- Sélection des dossiers par l'ensemble des partenaires avant les vacances d'hiver + un projet pédagogique
- Restituer le travail à l'issue du voyage d'étude, ouvert à la communauté éducative et possiblement au territoire environnant

SUR LE PLAN LOGISTIQUE ET FINANCIER

- 160 places disponibles pour les élèves et accompagnants
- Une contribution financière de 50 €/élève et accompagnant
- La prise en charge par l'établissement du déplacement vers et depuis l'aéroport régional le jour du voyage
- Les autres dépenses sont couvertes par les partenaires et par la Fondation pour la mémoire de la Shoah

LALIEU Olivier
Resp. Aménagement des lieux de mémoire et projets externes
olivier.lalieu@memorialdelashoah.org

SEBBAH Rémy
En charge de la réception de la fiche d'inscription et du projet pédagogique
remy.sebbah@memorialdelashoah.org

● **En lien avec la mémoire de la traite et de l'esclavage : la FME**

! Avant le 23 juin 2024

FONDATION POUR LA MÉMOIRE DE L'ESCLAVAGE

ociété et le territoire français sont en partie façonnés par l'histoire de l'esclavage, ses mémoires, ses héritages, dont les empreintes sont partout présentes, même si elles sont peu visibles - ou peu visibilisées. Partir en quête de ces empreintes, les identifier, les étudier et les interroger est une façon pour les jeunes de questionner le monde dans lequel ils vivent aujourd'hui et de les aider à comprendre la France comme un pays de diversité, et in fine de s'y inscrire comme citoyens.

La Fondation pour la mémoire de l'esclavage lance donc dans cette perspective un appel à projet afin d'inciter les établissements scolaires à initier des projets répondant à ces objectifs au cours de l'année scolaire 2024-2025 et de les soutenir.

Pour en savoir plus :

- <https://memoire-esclavage.org/appel-projet-education>

1) Solliciter l'aide des associations

• La Fédération nationale André Maginot (FNAM)



La FNAM finance de nombreux projets mémoriels et notamment la part dévolue aux transports. Elle encourage les établissements dont les projets sont soutenus à participer au Prix national de la mémoire et du civisme André Maginot. A l'issue de ce voyage, un ou plusieurs élèves d'une classe rendront compte de leurs impressions de voyage. Un jury national se rassemble chaque année au mois de septembre pour lire les travaux des élèves et délibérer pour choisir les travaux les plus méritants.

Les lauréats sont invités lors d'une cérémonie à l'hôtel de Ville et un déjeuner dans les salons d'honneur de l'Hôtel de Ville de Paris est donné en leur honneur et à celui de leurs professeurs. Le soir les élèves et leurs encadrants assistent au ravivage de la flamme du soldat inconnu.

La FNAM dispose de capacités de subvention relativement conséquentes et vient de signer une convention avec le ministère des Armées pour soutenir financièrement autant que possible les classes de défense et de sécurité globale (CDSG) ainsi que le dispositif des cadets de la défense.

Pour en savoir plus :

- <https://www.federation-maginot.com/category/infos-fnam/>
- https://pia.ac-paris.fr/portail/jcms/p1_2423065/appels-a-projets-pedagogiques-de-la-federation-nationale-andre-maginot?cid=p2_1635987&portal=p2_810070
- Pour toute information ou demande de subvention, vous pouvez contacter M. Cyril CARNEVILLIERS, président de la mémoire et de la jeunesse: cyril.carnevilliers@federationmaginot.com

• Le Souvenir français



Considérant qu'« aucun élève ne doit quitter sa scolarité sans avoir visité au moins un site mémoriel combattant et avoir participé au moins à une cérémonie patriotique », le Souvenir Français s'est mis au service du monde enseignant. Il apporte en particulier son aide financière aux voyages mémoriels organisés par des milliers d'enseignants. Chaque année, les comités du Souvenir Français subventionnent des voyages scolaires à destination des champs de bataille de 1914-1918, des plages du débarquement, des sites de maquis et des camps de déportation.

Pour en savoir plus :

- <https://le-souvenir-francais.fr/>
- <https://le-souvenir-francais.fr/il-faut-sauver-les-voyages-memoriels/>
- Vous devez contacter la section départementale, compléter les fiches de demande de financement. Carte interactive : <https://le-souvenir-francais.fr/delegations-comites-en-france>